



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE LA RADIOPROTECTION**

**Sous-direction
réacteurs de puissance**

**Monsieur le directeur
de la division production nucléaire
ELECTRICITE DE FRANCE
Site Cap Ampère – 1 place Pleyel
93 282 SAINT-DENIS CEDEX**

Fontenay-aux-Roses, le 4 novembre 2005

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Société FRAMATOME à Lyon (69)
Inspection n° INS 2005 EDFC2 0004
Thème : Conception des grappes de commande des réacteurs de puissance

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection programmée a eu lieu le 12 octobre 2005 dans les locaux de la société FRAMATOME à Lyon (69) sur le thème de la conception des grappes de commande des réacteurs de puissance.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de cette inspection.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 12 octobre 2005 dans les locaux de la société FRAMATOME à Lyon (69) a été consacrée au contrôle de la conception des grappes de commande des réacteurs de puissance.

Cette inspection a notamment porté sur les principes de surveillance des études réalisées par les diverses entités d'EDF sur les évolutions de conception des grappes de commande. Ces principes de surveillance sont notamment adaptés au niveau de complexité des études et aux enjeux de sûreté associés.

L'inspection a notamment porté sur les évolutions de conception qui augmentent la durée d'exploitation des grappes de commande en réacteur.

L'appréciation générale de l'inspection est positive.

Aucun constat notable n'a été relevé.

Cette inspection ne fait l'objet d'aucune demande corrective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le directeur général
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection,
le sous-directeur, responsable
des réacteurs de puissance**

Signé par

Olivier GUPTA